Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 19 (1927)

Heft: 10

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

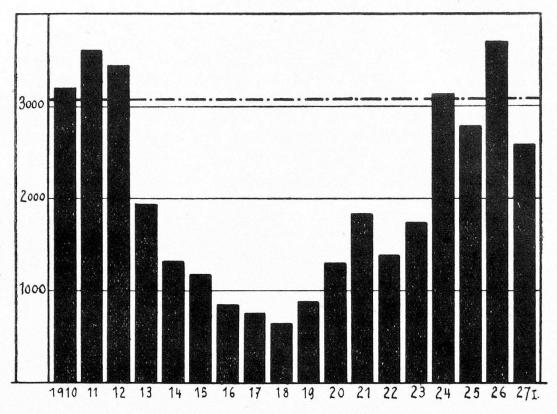
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nombre de logements construits dans les villes de Zurich, Bâle et Berne 1910-1927.



. Moyenne des années d'avant-guerre 1910-1913.

pas moins une relation assez étroite entre la situation économique et l'activité régnant dans la construction du logement. L'influence qui se fait valoir ici est réciproque dans la construction du logement dépend pour une large part de la situation économique générale; elle est parfois très rapidement influencée par une crise. Elle constitue elle-même un facteur important dans l'économie nationale, attendu que le 10 % des salariés sont occupés dans l'industrie du bâtiment. La diminution de la construction de nouveaux logements enregistrée en 1913 est sans doute un indice de la crise menaçante d'alors. La construction n'est naturellement pas touchée par les faibles fluctuations de la situation économique, attendu qu'une diminution ou une augmentation de la construction de logements ne se fait valoir qu'après un certain temps.

Dans l'intérêt de l'étude de la situation économique, il est très désirable que les autorisations de construction de nouveaux logements octroyées et le nombre des constructions achevées soient publiés chaque mois ou pour le moins chaque trimestre pour les grandes villes.

Mouvement ouvrier

En Suisse.

PERSONNEL DE LA BRODERIE. Le huitième rapport annuel de la fédération du personnel de l'industrie de la broderie (1926) donne un aperçu succinct sur le développement et l'activité de la fédération en 1926. La crise n'est pas encore à sa fin et il est dès lors compréhensible que l'activité de la fédération s'en soit ressentie. Malgré cela, ses effectifs se sont accrus forte-

ment — passant de 1179 membres à 2068. L'introduction de l'assurance obligatoire dans la ville de St-Gall y a beaucoup contribué.

Les recettes de la fédération en cotisations se sont montées à 38,313 fr., la contribution individuelle par membre fut en moyenne de 25.96 fr. Les sommes suivantes ont été versées en secours: assistance 4490 fr., au décès 1200 fr., la caisse de chômage a versé 57,411 fr. D'intéressantes statistiques renseignent sur le développement du chômage dans les dernières années.

SECRÉTARIAT OUVRIER DE ST-GALL. Le secrétariat ouvrier de St-Gall publie un rapport sur son activité en 1925 et 1926. Précédé d'une introduction sur les conditions économiques dans les années écoulées, le rapport expose ensuite le travail accompli par le secrétariat. La fréquentation s'est accrue: en 1925, 3037 renseignements furent donnés à 1907 personnes et en 1926, 3111 à 2020 personnes. La plupart concernaient le contrat de travail, mais il en fut demandé aussi au sujet du chômage, de l'assistance, des accidents et responsabilité civile, procès pénaux et civils. Le rapport est complété par des renseignements sur les questions essentielles que le secrétaire eût à traiter.

UNION DES SYNDICATS DE GENÈVE. Nous relevons du rapport de l'Union des syndicats de Genève pour les années 1925 et 1926 les renseignements suivants:

Le nombre des membres affiliés a été en 1925 de 4671 et en 1926 de 4290. Le plus fort syndicat est celui du personnel des services publics avec 736 (1925) et 709 (1926) membres. Il est suivi des employés de tram 502 (1925), 393 (1926); les métallurgistes et horlogers 442 (1925) et 467 (1926). Le rapport constate la nécessité d'organiser systématiquement la propagande pour le recrutement des membres. Les conférences ne donnant aucun résultat, les ouvriers devraient être atteints à domicile. C'est le seul moyen de recruter les ouvriers des nombreuses entreprises et le personnel fonctionnaire et employé échappant à l'organisation. Le comité est d'avis que cette tâche si nécessaire et si importante incombe avant tout aux fédérations groupant les ouvriers dont il est question. La situation topographique du canton de Genève avec son grand va-et-vient d'ouvriers étrangers rend le recrutement plus difficile, mais des efforts dans ce sens sont nécessaires.

Le rapport signale également que la fête du premier mai perd d'année en année de son importance, malgré toute la peine que se donnent les organisations ouvrières.

Le travail du secrétariat a été intense dans le domaine de la politique sociale: Application des lois de protection ouvrière, apprentissage, prud'hommes, chômage, etc. Deux collectes à domicile ont été organisées en faveur des nombreux chômeurs de la ville; elles produisirent ensemble plus de 10,000 fr. qui furent remis aux chômeurs syndiqués et non syndiqués. De nombreux réfugiés politiques continuent à recourir aux services du secrétariat. Celui-ci ne possédant pas de fonds disponibles pour ce but, s'est adressé au comité central du parti socialiste suisse pour qu'il reprenne à sa charge ce service onéreux. L'Union des syndicats continue à vouer son attention aux travaux d'éducation ouvrière, des cours et des conférences ont été organisés.

Mouvement international.

ANGLETERRE. Le congrès syndical anglais eut lieu au commencement de septembre à Edimbourg, y assistaient 646 délégués, représentant 4,164,000 ouvriers organisés.

A l'avant-plan des délibérations figurait un programme d'activité présenté par la minorité. Après une journée de vifs débats, il fut repoussé par 3,746,000 voix contre 148,000. Les orateurs des instances syndicales responsables réprouvèrent énergiquement l'attitude et les procédés des agitateurs communistes. L'attitude adoptée à l'égard du comité anglo-russe démontre également que les syndicats de la Grande-Bretagne sont fermement résolus à ne pas laisser saper leur unité et leur capacité d'action. Le Conseil général avait présenté une résolution où il était exposé que le Conseil général était parvenu à la conviction malgré lui que les Russes ne pensaient pas observer les conditions en vue d'un travail ultérieur commun. Après un vif débat, il fut décidé par 2,710,000 voix contre 620,000 de suspendre les négociations anglo-russes.

Une autre proposition demandait, comme à d'autres congrès déjà, la reconnaissance du mouvement de la minorité comme organisation affiliée au congrès. Ici aussi le congrès s'en tint fermement aux décisions prises jusqu'à maintenant, c'est-à-dire que les décisions du dernier congrès concernant l'exclusion du mouvement de la minorité et des communistes des syndicats furent confirmées par 3,746,000 voix contre 148,000. Dans une résolution énergique, le congrès se prononça contre l'attitude réactionnaire et les mesures réactionnaires du gouvernement Baldwin et exprima l'opinion que ce n'est qu'en suspendant ces mesures que le gouvernement peut se révéler réellement pacifique, autrement l'occasion devra être donnée au peuple de s'exprimer par voie de votation à l'égard du gouvernement.

FRANCE. Le congrès de la Confédération générale du travail siégea à Paris des 26 au 29 juillet; environ 2100 syndicats y étaient représentés par 900 délégués. En outre, un grand nombre d'hôtes étrangers et de représentants des organisations de politique sociale assistèrent aux délibérations.

La première journée, le congrès fut salué dans une allocution par le président de l'Union syndicale du Département de la Seine, et prit connaissance d'une lettre de la Confédération générale du travail unitaire. Dans une résolution, il fut protesté contre l'exécution de Sacco et Vanzetti. Une proposition demandant que la question de l'unité syndicale ne soit pas discutée simultanément avec le rapport de gestion au début de l'ordre du jour, fut rejetée par toutes les voix contre 10.

La deuxième et la troisième journées furent consacrées à la discussion du rapport de gestion; dans la votation qui s'ensuivit, 1870 syndicats avec 4857 voix se prononcèrent pour l'adoption du rapport; 57 syndicats avec 138 voix se prononcèrent contre et 26 syndicats avec 62 voix s'abstinrent.

La quatrième journée, le congrès passa, après avoir entendu les allocutions des hôtes étrangers, à la discussion de la question de l'unité du mouvement syndical. Après un débat approfondi, une proposition présentée par le camarade Liochon (fédération des travailleurs du Livre), confirmant les décisions prises en avril 1927 par le Conseil général de la C. G. T., fut acceptée. Votèrent pour cette proposition 1707 syndicats avec 4206 voix, contre 255 syndicats avec 643 voix; 31 syndicats avec 109 voix s'abstinrent.

Des résolutions et des décisions furent prises en outre dans les questions suivantes: travail à domicile, attitude de la classe ouvrière à l'égard de la production et de la rationalisation, affiliation des fonctionnaires, assurance sociale, législation sociale, etc.

Congrès international des typographes.

Sous la présidence du camarade Schlumpf eut lieu au commencement d'août à Paris le dixième congrès international des typographes. 40 délégués étaient présents, représentant 16 organisations nationales affiliées.

Après les allocutions usuelles d'ouverture, le camarade Grundbacher fit un rapport sur l'activité du secrétariat international depuis le dernier congrès. Son exposé fut accueilli par de vifs applaudissements et donna lieu à une discussion approfondie sur les questions d'organisation et professionnelles. A la fin de la première journée de délibérations, des résolutions contre l'exécution de Sacco et Vanzetti et contre le fascisme furent votées.

Après l'approbation du rapport de gestion, le congrès entendit un rapport du camarade Schäfer (Berne) sur le viaticum et la réciprocité et prit à cet égard des décisions appropriées. Ensuite, des décisions furent prises concernant la suppression des difficultés de passeport et concernant la création d'une caisse de résistance. Le congrès n'estima pas nécessaire la création d'une caisse de résistance particulière, mais considéra un renforcement de la solidarité internationale comme indispensable. Le congrès entendit ensuite des exposés intéressants sur le développement technique, la situation économique et l'industrie typographique. L'attitude du congrès à l'égard de ces questions fut exprimée dans une résolution. Les propositions concernant la revision des statuts furent acceptées selon le préavis de la commission spéciale instituée à cet effet.

La Suisse fut de nouveau désignée comme siège de la commission du secrétariat et le camarade Grundbacher fut confirmé dans ses fonctions. Le sixième jour des délibérations, le président clôtura ce congrès laborieux.

Dans les organisations patronales.

UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS. Une assemblée ordinaire réunissant 90 délégués a eu lieu le 12 septembre 1927, à St-Gall. M. Tschumi, conseiller national, président central de l'Union, a présenté un rapport sur le statut des fonctionnaires fédéraux qu'il déclara acceptable pour tous les milieux. M. Cagianut, président de la Société suisse des entrepreneurs, se déclara adversaire de la nouvelle loi sur le statut des fonctionnaires fédéraux, pour des raisons économiques. Il regretta que l'on n'aît pas eu le courage, dans les milieux patronaux, de faire « en temps utile l'opposition nécessaire à cette loi qui ne répond pas aux aspirations du patronat suisse ». Le président des entrepreneurs en bâtiment doit regretter aujourd'hui amèrement l'échec communiste, et pourtant, il serait intéressant de dénombrer les patrons qui surmontèrent leur répugnance pour appuyer le referendum quoique lancé par les communistes. Sans le vouloir, ceux-ci ont finalement rendu service au personnel fédéral. Si les patrons avaient pu partir les premiers, sans doute eussent-ils mieux réussi! Ce que c'est que d'avoir des amis compromettants!

Après avoir entendu un autre rapport sur la Conférence internationale des chambres de commerce à Stockholm et la Conférence économique internationale de Genève, et attiré l'attention sur le fait que le Congrès international des coopératives à Stockholm a aussi approuvé les résolutions prises à Genève en montrant la nécessité de créer un lien entre les sociétés de consommation et les coopératives agricoles, les délégués ont visité l'exposition st-galloise.

Quant au comité central de l'Union suisse des arts et métiers qui siégea quelques jours plus tard à Lausanne, il s'évertua surtout à condamner sévèrement la convention passée à Berne entre l'Union des maîtres plâtriers-peintres et le syndicat des plâtriers-peintres de cette ville. Cette convention établit comme on sait la réciprocité syndicale, c'est-à-dire que les patrons n'embauchent que des ouvriers membres du syndicat contractant, et ceux-ci s'engagent à ne travailler que chez des patrons membres de l'association patronale. La résolution adoptée à ce sujet reconnaît bien « qu'il existait pour les patrons et les